

choisir son
TDS
sncta2018.fr



Le GT TDS s'est réuni pour la 2^e fois le 6 décembre. Pour rappel, **le GT doit rendre ses conclusions au plus tard en mars 2019, pour une mise en application en mai**. Il a surtout été question d'aborder les paramètres incontournables du futur TDS. Il a notamment été admis :

- qu'il fallait protéger les droits à congés
- qu'il ne fallait pas changer les horaires de début et de fin de la vacation de nuit
- que les pauses repas devaient faire 1h minimum et 1h30, si possible, pour les J2
- qu'il serait préférable de prévoir une pause repas pour ceux qui finiront après 20h
- qu'il n'était pas envisageable d'avoir un TDS qui fasse 33h pour toute l'année
- qu'il fallait partir sur un TDS à 12 PC par équipe...

Par ailleurs, **le SNCTA a demandé qu'une consultation individuelle soit organisée à l'issue des conclusions du GT**. Cette demande a été validée par l'ensemble du GT. Les modalités de la consultation seront définies en temps utiles. Mais a minima, il semble clair que les contrôleurs ayant une mention d'unité valide pourront voter.

Le prochain GT aura lieu le 21 décembre et sera l'occasion pour ceux qui le souhaitent de présenter un ou des TDS : soit « 2002 classique », soit « 2002 saisonnier », soit « XP ».

**Le SNCTA souhaite permettre aux contrôleurs de piloter leur avenir.
L'orientation de ce changement nous appartient collectivement.
Nous veillerons à préserver les droits à congés, y compris l'été.
N'hésitez pas à nous contacter : lfml@sncta.fr**